

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 septembre 2025

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 4000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 50000 € du prix de vente.

- Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50000 € et 150000 €
- Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150000 € et 300000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 300000 € et 450000 €
- Plus 4 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 450000 € et 600000 €
- Plus 3 % TTC du prix de vente à partir de 600000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

COMMERCIAL	PROFESSIONNEL	DROIT AU BAIL/FOND DE COMMERCE
15%HT DU LOYER ANNUEL	15%HT DU LOYER ANNUEL	10%HT DU MONTANT DE LA VENTE

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Offert € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société AMEL'IMMO , SASU au capital de 1000 € - Siège social : 60 RUE MARCELIN BERTHELOT - 33200 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n ° B909623407 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI33012022000000027 délivrée par GIRONDE



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE: GESTION LOCATIVE ET SYNDIC

Tarifs applicables au 1 septembre 2025

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative	% TTC
Pour un lot en gestion	6%
A partir de 2 lots	5%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations	Forfait
Honoraires de base copropriété moins de 5 lots	1550 €
Honoraires de base copropriété moins de 10 lots	1850 €
Lot supplémentaire	160 €
Taux horaire	80 € TTC
Frais délivrance pré état daté	100 €
Frais délivrance état daté	300 €
Assemblée générale supplémentaire	300 €
Mise en demeure	10 €
Reprise compta exercices antérieurs	Au temps passé
Constitution et suivi dossier subvention/emprunt	Au temps passé
Immatriculation du syndicat	Offert
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé

Société AMEL'IMMO , SASU au capital de 1000 € - Siège social : 60 RUE MARCELIN BERTHELOT - 33200 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n ° B909623407 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI33012022000000027 délivrée par GIRONDE
Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 RUE DE LA BOETIE - 75008 PARIS